



## M1 ENR 51 Version B

### Pièces administratives à fournir pour une autoconservation de Sperme

**Vous avez rendez-vous :**

LE ..... A..... H.....

LE ..... A..... H.....

Monsieur,

Vous allez bénéficier d'une autoconservation de Sperme dans notre centre.  
Pour constituer votre dossier et être en conformité avec la loi qui encadre cette pratique nous vous demandons de bien vouloir nous apporter lors de ce rendez vous les documents suivants.

**Dans tout les cas :**

- Photocopie de votre pièce d'identité
- Photocopie des sérologies datant de moins de 3 mois. (Hépatite B complet, Hépatite C, HIV et Syphilis)
- Consentement relatif à l'autoconservation de sperme (téléchargeable sur le site FIV66.com)
- Photocopie de votre prise en charge à 100%
- L'ordonnance pour l'autoconservation
- Le cas échéant, un courrier du médecin prescripteur

**Dans le cadre d'un prélèvement chirurgical ou lorsque en cas d'anomalies particulières du spermogramme:**

- Les résultats du caryotype et de la recherche de mutation pour le gène de la mucoviscidose

Notre centre a mis à votre disposition en ligne un site d'information consultable à l'adresse suivante :

[www.FIV66.com](http://www.FIV66.com)

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez nous contacter au 04.68.56.28.35

**En l'absence de ces pièces nous ne pourrions accéder à votre demande de prise en charge pour une autoconservation.**

**Pièces administratives à fournir pour une autoconservation de Sperme.**

**Ce document ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans l'autorisation écrite du laboratoire**